

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
Poste:
35 fr.
18
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 OCTOBRE

ENQUÊTES OPPORTUNISTES

Le Temps ouvre son enquête sur les der-
nières élections. Il a dépêché en province,
ou tout au moins au ministère, quelques
rédacteurs chargés de le renseigner sur les
causes de la fédération du parti républi-
cain.

On pouvait croire que le Temps aurait
souci de ne pas prêter à rire; parce qu'il a
voté à Paris les yeux fermés et fait élire les
citoyens Basly, Camelinat et Rochefort, ce
n'est peut-être pas une raison pour man-
quer de modestie et achever de se déconsi-
dérer politiquement. La Lanterne a plus de
ténacité; elle célèbre un peu bruyamment
sans doute le succès de ses candidats, elle
ne se donne pas le ridicule d'expliquer ses
échecs par des niaiseries! Des niaiseries,
c'est bien le seul mot qui convienne à l'en-
quête du Temps.

Savez-vous, en effet, électeurs, pourquoi
le pays, qui depuis cinq années a eu à su-
bir toutes les turpitudes de l'opportunisme,
a balayé la coterie gouvernementale dont le
Temps était l'organe accrédité?

Savez-vous pourquoi les contribuables,
désolés de charges et menacés de nouveaux
impôts, ont chassé de la Chambre les orga-
niseurs du déficit?

Savez-vous pourquoi les citoyens menacés
dans leurs droits, les chrétiens menacés
dans leurs croyances, les industriels et les
commerçants menacés dans leurs intérêts,
se sont soulevés et ont jeté dehors les jaco-
bins proscriptionnaires, les sectaires athées, les
dilapidateurs publics?

Savez-vous pourquoi les Français jaloux
de sauvegarder l'honneur national compro-
mis par les criminelles aventures du Tonkin,
de l'Annam, du Cambodge, ont fouaillé à
coups de bulletin les criminels auteurs de
guerres insensées?

Savez-vous pourquoi cette Chambre op-
portuniste chère au Temps, et qualifiée par
les républicains eux-mêmes de Chambre

roisnelante d'abjection, a été vomie par le
pays?

Savez-vous pourquoi cette majorité que
l'indignation et le mépris public avaient stig-
matisée de ces trois mots: majorité du Ton-
kin, du déficit et de l'athéisme, a été con-
damnée par 3,600,000 électeurs?

Eh! bien, le Temps va nous l'apprendre.
C'est la faute aux curés!

M. Ferry et ses flatteurs;
Le Tonkin et ses crimes;
Le déficit et les impôts nouveaux;
L'athéisme et la guerre aux consciences;
Tout cela ne compte pas.

Le Temps, qui prend évidemment ses lec-
teurs pour des imbéciles et les électeurs
pour des sots, a fait son enquête, et si les cu-
rés ne s'en étaient pas mêlés, l'ancienne
majorité opportuniste serait rentrée triom-
phante à la Chambre et pourrait, pour le
plus grand profit de l'opportunisme et la
plus grande honte du pays, ruisseler encore
d'abjection dans les travées du Parlement.

Si vraiment les curés ont eu assez d'in-
fluence pour soulever la conscience nation-
ale contre les organisateurs des guerres
lointaines, des budgets en déficit, des pros-
criptions religieuses, honneur aux curés!

Mais le Temps et ses complices de l'oppor-
tunisme savent que le clergé — et s'il l'avait
fait, il eût simplement usé de son droit et
accompli son devoir, — s'est abstenu de
toute immixtion dans la lutte électorale. On
n'a pas eu besoin du clergé pour abattre
l'opportunisme.

Il a suffi dans les départements de rap-
peler les actes commis par la Chambre, de
leur exposer la politique étrangère, finan-
cière, religieuse de cette Chambre, de leur
dire les accusations que les républicains in-
dépendants dirigeaient contre elle, et les fla-
gorneries que lui prodiguaient les républi-
cains disciplinés, pour que le dégoût ait pris
cette masse profondément honnête, économe,
dévouée à ses croyances, soucieuse de
la paix, respectueuse de l'honneur national
et attachée non moins à l'intérêt public qu'à
ses intérêts privés.

Les opportunistes peuvent enquêter, ils

peuvent envoyer leurs rédacteurs et leurs
commissaires, ils peuvent calomnier le corps
électoral, l'accuser de corruption, de véna-
lité, d'idiotie, ils ne parviendront ni à res-
saisir l'influence qui leur est échappée, ni à
repandre le pouvoir qu'ils ont perdu, ni à
dégager leur responsabilité des crimes qu'ils
ont commis et pour lesquels ils ont été con-
damnés.

Au fond de chaque enquête, on trouvera
la honte de l'opportunisme. Secouez cette
honte, rappelez aux électeurs par vos impu-
dentes enquêtes les motifs légitimes de leurs
colères, remettez sous les yeux du pays ce
que vous avez accompli, revenez avec vos
dossiers bourrés de témoignages, nous ne
demandons pas mieux! Chargez-vous de
recueillir vous-mêmes les preuves de votre
culpabilité, on aura raison de vos calom-
nies; et quant au pays, ayez donc l'impru-
dence et l'effronterie de vous adresser à lui,
l'œuvre qu'il a si bien commencée le 4 octo-
bre, qu'il a continuée le 18 octobre, il n'at-
tend qu'une occasion pour l'achever.

Enquêtez, si vous pouvez!
Invalides, si vous l'osez!
Nous n'en sommes plus réduits à nous
défendre; avec le corps électoral nous vous
accusons, avec lui nous aurons justice de
vos manœuvres et de vos violences.

CH. DUPUY.

Le relevé général des deux scrutins des
4 et 18 octobre donne les résultats suivants:

Voix acquises à l'opposition, 3,544,384.
Voix républicaines, 4,327,462.

La différence entre ces deux chiffres étant
de 785,778, il suffirait, pour assurer la ma-
jorité aux conservateurs, d'un déplacement
de 392,388 suffrages.

Les résultats acquis sont d'autant plus
importants qu'en 1884 la situation était
ainsi établie:

Voix républicaines, 4,900,426.
Voix conservatrices, 4,767,449.

L'écart constaté à ce moment s'élevait à
3,432,077 voix au profit des républicains.

Il n'est plus, on le voit, que de 785,778.

Depuis 1881, les républicains ont donc
perdu 572,964 voix, tandis que les conser-
vateurs en gagnaient 1,773,935.

Il y a plus, entre les deux scrutins du 4
et du 18 octobre, les républicains, malgré
leur succès apparent, n'ont pas moins perdu
46,750 voix et les conservateurs en ont ga-
gné 120,402.

EXPULSEZ!

La République Brisson - Floquet - Clé-
menceau semble atteinte de cette fièvre peu-
reuse qui désola la République de Venise
au temps du conseil des Dix, lorsque les
dénonciateurs tombaient chaque nuit dans
la bouche d'airain de la place Saint-Marc.

Effrayés du courant conservateur qui
vient de se produire aux élections législa-
tives, les chefs de la Babel républicaine
voient leur gouvernement compromis; leur
victoire péniblement remportée au scrutin
ne les a pas rassurés; leurs divisions irré-
médiables les font désespérer de garder les
avantages qu'ils viennent d'acquérir; et
l'avenir de la République ne leur paraît
rien moins que solide.

Ces craintes égoïstes les jettent dans une
fureur qui tend à se produire par des me-
sures d'exil contre ceux dont le nom leur
fait ombrage; ils ne parlent, dans leurs
journaux comme dans leurs conciliabules
secrètes, que de l'expulsion des princes aux-
quels tant d'électeurs reviennent comme au
salut.

C'est la première question qui s'agite à
la veille de la rentrée des Chambres.

Expulsera-t-on les princes d'Orléans et
les Bonaparte?

La République, affolée, donnera-t-elle un
démenti aussi éclatant à ses prétendus prin-
cipes de liberté?

Ce ne sont pas les princes qui conspi-
rent; ce sont les électeurs qui ont voté
contre la République ruineuse et troublante
des opportunistes et des radicaux.

Expulsez donc les princes!

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

Antoinette à M^{lle} de Kergoël.

« Ah! chère marraine, que je suis lasse de tant
de plaisirs, de tant de promenades en voiture, à
cheval ou en bateau, de tant de visites, et surtout
de cette danse quotidienne! Je m'émerveille à voir
les trois sœurs. Rien ne les lasse, rien ne les
fatigue. C'est le mouvement perpétuel. Oh! que ne
pourrais-je pas pour avoir par-ci, par-là, quelque
bonne journée tranquille comme à la Roche-
Noire! Quand je veux me recueillir un peu, ce
qui est un vrai besoin pour ma nature, trop
passive sans doute, je vais me réfugier à
la chapelle du village. Mais elle est un peu éloignée
du château, et je ne puis me donner souvent cette
satisfacation. Quant à ma chambre, je n'ose
pas la défendre contre les attaques aimables de M^{lle}
de Lansac. Elles m'ont prise en amitié, je ne sais
pourquoi, et, dès que je ne suis pas au salon, une
ou deux fois au moins, toutes les trois souvent,
elles viennent me relancer dans ma retraite. Aussi je
me suis écrit à bâtons rompus la plupart du temps,

sans savoir ce que je dis, et vous devez m'excuser
quand je ne réponds pas aux questions que votre
affectueuse curiosité comme vous le souhaiteriez.
Je n'en ai pas fini avec mon cadre et ma vieille
toile peinte, me dites-vous. Il manque un person-
nage: la frère des trois roses.

« M'y voici donc, et ce ne sera pas long, car je
n'ai pas grand'chose à en dire. M. Georges de
Lansac ressemble à son père (je vous renvoie à ma
dernière lettre): c'est la même distinction, la
même courtoisie; mais il est à la fois plus sérieux
et plus doux, et je le soupçonne, lui, de lire réel-
lement après qu'il a coupé les feuillets et fait
sauter les bandes. On dit aussi qu'il fait des vers
charmants.

« Serez-vous satisfaite, maintenant, insatiable
marraine, et faudra-t-il que je vous énumère
encore le personnel des gens de service? Ils ne
ressemblent guère à nos vieux domestiques. Leur
vivacité méridionale contraste avec la lenteur
bretonne, et s'ils sont mieux tournés, plus adroits,
plus ingénieux, plus élégants, en un mot, je
préfère cent fois la franchise un peu rude de nos
fidèles serviteurs aux flatteries obséquieuses de ces
valets si galonnés.

« C'est lundi que nous partons pour Biarritz. On
a avancé le départ de quelques jours. J'en bénis
mon oncle. C'est une semaine de gagnée sur l'ab-
sence.

« Ne m'oubliez pas, je vous en prie, auprès de
mon cousin. »

Guillaume lut et relut lentement les courtes
lignes qui concernaient Georges de Lansac.

— Elle en dit bien peu, pensa-t-il, et encore,
comme elle s'est fait prier!

Pauvre et défilant Guillaume! Il ne comprenait
donc pas que la même pensée délicate qui écartait
de la plume d'Antoinette toute allusion bien natu-
relle à la baronne de Guîtres, lui faisait éviter aussi
de prononcer, sans y être contrainte, le nom d'un
jeune homme qui portait ombrage à son cousin.
Elle s'en était aperçue au moment de leur sépara-
tion.

— Lui plairait-il? Et les projets que je soup-
çonne chez mon père auraient-ils trouvé un accueil
favorable dans le cœur d'Antoinette?

Guillaume se posait ces questions vingt fois le
jour. En vain, pour donner un autre cours à ses
pensées, avait-il serré sous clef, en se promettant
de ne plus les relire, les lettres d'Antoinette à la
tante Irène.

Par malheur pour sa résolution, le petit coffret
qui contenait le trésor était posé sur un vieux
bahut près de la porte, et le jeune homme ne
pouvait entrer dans sa chambre, il ne pouvait en
sortir sans avoir la tentation à la portée de sa
main. Machinalement, il ouvrait le coffret, dont la

clef était toujours dans sa poche. Il déplaçait une
lettre, puis deux, puis trois, puis toute la collec-
tion y passait, et sans doute cette lecture ne lui
inspirait pas de consolantes pensées, car c'était
toujours en soupirant qu'il reformait le reliquaire.

Il n'y eut plus ensuite qu'une lettre de la voya-
geuse. Elle était de Biarritz, et débutait ainsi:

« Chère marraine,
« Je commence tout de suite par le dessus du
panier, c'est-à-dire par l'heureuse nouvelle du
retour. Mon oncle nous a annoncé ce matin qu'il
était rappelé en Bretagne par des affaires inatten-
dus, et que nous nous tenions prêtes à l'accom-
pagner au premier moment. Je ne puis vous dire
le jour ni l'heure, mais cela ne tardera pas, et
nous arriverons sans doute à l'improviste, certains
d'être toujours bien reçus par notre bonne tante
Irène. Je quitte sans regret cette mer bleue
comme le ciel bleu, cette verdure, ce soleil, tous
ces riants aspects qui charment mes yeux, mais ne
parviendraient jamais à attacher mon cœur comme
les bords de notre sauvage Océan. Cependant,
pour être vraie, je dois dire qu'hier, dans une
longue promenade sur les plages environnantes,
j'ai admiré de toutes mes forces ce splendide
horizon fermé par les montagnes, ces lignes
vaporeuses ou indéfinies qui semblent fuir devant
le regard, et qui ne sont rien moins que les

Mais, puisque vous allez vous lancer dans l'arbitraire, soyez logique jusqu'au bout...

Expulsez en même temps les 203 députés qui sont partisans des princes; expulsez les 76 sénateurs de la droite; expulsez les trois millions et demi d'électeurs qui ont voté contre la République!

Mais, si vous croyez par là que vous empêcherez le courant conservateur de s'élargir, grande est votre erreur.

Pour ramener l'opinion qui vous lâche, il faudrait d'autres hommes que ceux que vous êtes; il faudrait qu'il y eût parmi vous les éléments d'un gouvernement raisonnable et libéral.

Il faudrait surtout que ce gouvernement pût s'appuyer sur une majorité unie.

Or, vous n'avez ni les hommes de gouvernement ni la majorité pour le soutenir.

Expulsez-les donc; vous n'avez donné à la France qu'une nouvelle preuve de votre faiblesse rageuse et de votre impuissance.

Car, vous le répétons, vous n'empêcherez pas le réveil complet de la France conservatrice, pas plus que vous ne pourrez — si le réveil se produit trop tard — vous retenir sur la pente qui conduit toujours fatalement la République à la Commune.

Nous avons reproduit hier une dépêche du général de Courcy annonçant qu'après trois jours de combat nos troupes ont occupé le fort de Than-Moi. Nous applaudissons au succès de nos armes, mais nous demandons encore une fois au ministre: Que di- siez-vous donc ces jours derniers? Aucune opération militaire n'est engagée au Tonkin! Cependant nous remportons une victoire après trois jours de combat!

On nous apprend aujourd'hui qu'en septembre nos troupes se sont emparées de Bin-Dinh, ville annamite à 22 kilomètres de Qui-Nhone.

La concession française de Qui-Nhone, établie sur une langue de terre, ne mesure pas plus de deux hectares et demi, sur lesquels sont entassés le fort, l'hôpital, la résidence, etc. La presque totalité est dominée par des hauteurs sur lesquelles les Annamites avaient établi des batteries dont les feux convergeaient sur la concession et sur la passe.

Là vinrent se réfugier 8,000 chrétiens échappés aux massacres; les lettrés les y poursuivirent et le poste français fut menacé d'être lui-même jeté à la mer.

« Rester dans l'inaction, écrit un officier, était impossible, on savait que les massacres ne discontinuaient pas dans le Khanh-Hoa, et que les bandes se répandaient dans le sud de l'Annam. Il était donc indispensable de frapper un coup sérieux. »

A la fin d'août, le général de Courcy réunit ses troupes, et le 31 août, le général Prudhomme marcha sur Binh-Dinh, dont il s'empara le 3 septembre après plusieurs engagements.

Trois mandarins, convaincus d'avoir coopéré aux massacres, furent passés par les armes. « L'effet de cette démonstration a été

excellent. » Nous n'en doutons pas. Mais pourquoi la démonstration a-t-elle été si tardive?

Pourquoi a-t-elle été isolée?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il cessé de répéter: « Il n'y a aucune opération militaire au Tonkin? »

Pourquoi faisait-il démentir les massacres, qui, il le savait, ne discontinuaient pas?

Quelle République de menteurs!

UNE INDIGNE MANŒUVRE.

Parmi les nombreux incidents électoraux qui ont eu lieu à la veille même du scrutin du 18 octobre, il s'en trouve un, dit l'Express, sur lequel nous tenons à revenir pour l'éducation de nos lecteurs.

M. Galerne, capitaine adjudant-major en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, très-avantagusement connu à Lyon, qu'il habite depuis bientôt trente ans, avait voté le 4 octobre.

Or, samedi dernier, il recevait un avis de la mairie du troisième arrondissement, le priant de passer au bureau n° 8 pour affaire très-urgente.

Quel ne fut pas l'étonnement de cet honorable officier, qui a 44 ans de services, sans interruption, lorsqu'on lui apprit qu'il était rayé de la liste électorale, la mairie ayant reçu — fort à propos — son casier judiciaire portant une condamnation à dix ans de réclusion.

M. Galerne eut beau protester; rien n'y fit. Le 18 octobre, jour du scrutin, il eut soin de se présenter, accompagné de deux témoins, au bureau de vote de sa section. Le président lui déclara qu'il venait d'être rayé comme indigne et refusa son bulletin.

Que s'était-il donc passé? Un des « frères et amis », heureux de jouer un bon tour à un vil réactionnaire, avait eu l'idée de demander au greffe de Rambouillet un extrait de casier judiciaire qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait appliquer à M. Galerne; et, sans autre explication ou recherche, M. Galerne avait été radié; du moment qu'il s'agissait d'un conservateur connu et influent, l'hésitation n'était pas permise.

Mais le malheur pour les auteurs de cette espèce de faux, c'est que l'intéressé ne se l'est pas tenu pour dit. Il s'est immédiatement adressé et au procureur de la République à Lyon et au greffier du tribunal de Rambouillet, d'où émanait le faux extrait du casier judiciaire.

Le greffier vient de répondre: 1° en envoyant, cette fois, un extrait immaculé, blanc comme neige, nous l'avons vu nous-mêmes; 2° en regrettant l'erreur très-fâcheuse qui a été commise, et annonçant « qu'on n'a plus au greffe la lettre de demande du casier. » Comme la disparition de cette lettre (ainsi que tous les autres incidents de cette affaire) arrive encore très opportunément!

Quant au procureur, nous attendons avec une légitime curiosité la ligne de conduite qu'il va suivre en présence de ces faits scandaleux.

« P. S. J'irai chercher mon cousin le plus tôt qu'il me sera possible. »

A partir du moment où Guillaume eut pris connaissance de cette lettre, et surtout du post-scriptum, il vécut sur la plage, au sommet des falaises, arpant les sentiers et les chemins creux, escaladant les haies et les échaliers sans pouvoir tenir en place.

Enfin, il la revit! Voilà ce cher visage, ce lumineux regard, cet affectueux et consolant sourire. Il voulut tout savoir d'elle, du voyage, de Lansac; mais sur ce qui lui tenait le plus au cœur, l'impression produite par le cousin, qu'il considérait comme un rival, il n'osa rien demander, et vingt fois le nom de Georges lui brûla les lèvres sans qu'il pût se décider à articuler ces deux courtes syllabes.

Antoinette, elle aussi, avait besoin de savoir bien des choses. Comment se comportaient, tout au fond, cette âme aigrie, ce cœur ulcéré? Elle interrogea discrètement sans en avoir l'air, et elle vit, hélas! que la conversion tant désirée n'avait pas avancé d'une ligne depuis le jour de la séparation. Tout est à refaire, pensa-t-elle; mais, loin d'abandonner son œuvre, elle s'y consacra avec un nouveau zèle, et ne négligea rien pour mettre le baume sur des plaies que le moindre contact suffisait à faire rouvrir avec une violence nouvelle.

(A suivre.)

M. Galerne, lui, est bien décidé à obtenir, par toutes voies de droit, satisfaction pour l'affront qu'il vient de subir!

LE COUP DE LA CIRCULAIRE.

Dans le département des Deux-Sèvres, les candidats opposants avaient, dans un placard, rappelé que la France était en guerre avec la Chine, et que des renforts partaient pour le Tonkin.

Immédiatement le préfet a démenti officiellement le fait au moyen d'une affiche blanche.

Mais là ne s'est pas borné le préfet inquisiteur.

Dans la nuit, tous les villages ont été réveillés par le bruit du tambour battant avec un fracas épouvantable. Les habitants sortent de leurs maisons avec épouvante, croyant à une série d'incendies. Or, de quoi s'agissait-il? De faire savoir à la population que des poursuites en Cour d'assises allaient être dirigées contre les candidats conservateurs signataires de placards annonçant l'envoi de renforts au Tonkin.

La gendarmerie arrachait les affiches de la liste conservatrice. On terrorisait la campagne par des menaces sans nombre, etc., etc.

A ces procédés sans précédent, les trois candidats: MM. Pierre Proust, Louis Germain et marquis de La Rochejaquelein ont répondu en ces termes:

« M. le préfet a fait afficher et publier à son de tambour, dans toutes les communes, qu'il nous poursuivrait.

« Nous le sommons de tenir sa promesse.

« La cour d'assises appréciera de quel côté est la bonne foi, de quel côté est la justice.

« Elle dira qui en a menti, des candidats conservateurs ou du préfet.

« Elle dira où a été l'intimidation, où a été la violence.

« Et les rôles changeront.

« D'accusateur, M. le préfet Comolet se transformera en accusé.

« C'est lui que chargera la conscience publique révoltée.

« Des voix éloqu岸tes flétriront en lui le propagateur de fausses nouvelles, l'homme qui, selon ses propres expressions, a troublé la paix publique. »

Le sieur Comolet a oublié qu'après avoir menti à ses administrés il était en complet désaccord avec la loi, et que sa violence était une sottise ou un mensonge prémédité. En effet:

L'article 27 de la loi du 29 juillet 1881, sur lequel s'appuie le préfet, ne peut être invoqué que si la fausse nouvelle a été suivie de troubles dans la rue. Or, il n'y a eu aucun tumulte.

C'est lui, lui seul qui a jeté le trouble dans les esprits, qui a semé l'épouvante dans les villages, lui qui a menti avec toute l'impudence qui caractérise le fonctionnaire opportuniste.

Nous verrons ce que dira la justice si M. Comolet tient sa promesse, c'est-à-dire s'il fait poursuivre les candidats conservateurs.

Mais, nous en sommes convaincu, le préfet des Deux-Sèvres s'abstiendra de poursuivre, sa déclaration n'étant qu'une mesure inquisitoriale qu'on ne saurait trop hautement dénoncer et flétrir.

MASSACRES DES CHRÉTIENS DANS L'ANNAM.

La lumière se fait sur l'état d'anarchie qui règne en Annam. Elle se fait également sur les massacres de chrétiens qui ont eu lieu et qui n'ont pas discontinué depuis le mois d'août. Voici de nouveaux détails sur ces sanglantes scènes, donnés par de nouvelles lettres d'un missionnaire actuellement en Cochinchine et que nous trouvons chez un confrère de province:

Saigon, le 28 août 1885.

Bien cher... à Dax (France).

Notre mission de la Cochinchine orientale, naguère encore si belle et si prospère, est aujourd'hui perdue, ruinée, anéantie. Sur plus de 40,000 chrétiens qu'elle comptait, c'est au plus s'il y en a encore quinze mille qui respirent quelque part.

Dans les six provinces dont se compose le vicariat, il y en a cinq au moins où il ne reste plus debout à cette heure ni une église, ni une chapelle, ni un couvent, ni un or-

phelinat, ni même une maison quelconque ayant appartenu aux chrétiens.

Autant de chrétiens, autant de tombeaux. Je me trompe, les tombeaux au moins contiennent des corps ensevelis, tandis que les lieux où furent nos villages chrétiens ne sont que des cimetières couverts de corps abandonnés, sans sépulture, et devenus la proie des bêtes féroces.

Dans la seule province de Quang-Nam, qui, à cause de sa proximité de la capitale de Touranne, a joui jusqu'ici d'un calme relatif, nous avons pu conserver quelques pauvres chrétiens.

Autrefois, les mandarins ne persécutaient que la religion et se contentaient de mettre à mort les missionnaires et les principaux chrétiens. Mais cette fois c'est moins par haine contre la religion que par haine contre la France qu'on nous a poursuivis. Ça n'a plus été une simple persécution sanglante, mais une guerre d'extermination. Nos chrétiens ont tous payé de leur vie leur amitié pour la France, amitié dont notre pays s'est montré si honteusement indigne.

LES SURVIVANTS.

Que deviennent les quelques milliers de fidèles qui ont survécu à leurs frères? Comment ont-ils évité eux aussi d'être massacrés? Au dernier moment, alors que le danger de la mort était imminent, les fidèles appartenant aux chrétiens les plus voisins du port Kouin-Hone, où se trouve un poste de soldats français, sont parvenus à éviter la mort par la fuite, en se réfugiant auprès des Français. Mais, dans leur fuite, ils n'ont pu rien emporter avec eux, de sorte que, au nombre de 8,000, les voilà entassés sur les bords de la mer, sur une langue de terre étroite, exposés à toutes les injures de l'air, et de plus, en grand danger de mourir de faim.

CHRÉTIENS SAUVÉS PAR DES ALLEMANDS.

M. Van Camelbeke s'adressa au commandant du Lyon, mouillé au port de Kouin-Hone, le priant de vouloir s'occuper du salut des PP. Auger et Guitton. Cet officier répondit que ses instructions ne lui permettaient pas de tirer un seul coup de canon pour sauver des missionnaires ou des chrétiens; il avait le devoir de protéger les concessions françaises, et voilà tout; les chrétiens seraient massacrés à côté des Français à Kouin-Hone, si la concession elle-même n'était pas attaquée, il ne pouvait rien faire pour nous.

Prières et supplications, tout fut inutile. Or, en ce moment même, il y avait, au port de Kouin-Hone, un vapeur allemand de commerce. Rejetée par nos compatriotes, Sa Grandeur s'adressa aux Allemands et demanda à louer leur bateau avec tous les gens de l'équipage. Sa demande fut bien accueillie. Un de nos confrères, le P. Giffroy, et le chancelier français de Kouin-Hone, qui s'offrit à nous comme volontaire et par pur dévouement, ainsi qu'un prêtre annamite, montèrent à bord du bateau allemand.

La province de Cant-Hoa est située à moitié chemin de Kouin-Hone à Saigon. Arrivé en face des chrétiens qu'on voulait secourir, le bateau à vapeur fut obligé de jeter l'ancre loin du rivage, faute de profondeur suffisante dans les eaux pour aborder. Cinq Allemands et deux Français (le Père et le chancelier) descendirent dans un canot vers le rivage. Ils étaient armés jusqu'aux dents. Avant d'atteindre le rivage, trois mandarins, montant une embarcation, se présentèrent à eux pour s'enquérir du bateau à vapeur.

Que font nos braves? le revolver à la gorge, ils forcent les mandarins à les suivre au bateau à vapeur, où ils les mettent aux fers. Avec ces otages, ils se sentent d'autant plus forts que, parmi les trois mandarins se trouve le plus puissant et le plus terrible ennemi des chrétiens.

C'est ainsi que 700 chrétiens furent sauvés dans un premier voyage du bateau allemand, qui repartit le lendemain pour une nouvelle expédition.

Chronique générale.

On lit dans le *Moniteur*:

« La préfecture de la Seine a communiqué, il y a quelques jours, les chiffres rectifiés des élections de la Seine, et on a vu quel écart considérable s'était produit entre les résultats définitifs et ceux primitivement connus. »

Pyrénées. Le temps était si clair, qu'à l'ouest, nous avons pu distinguer le pic du Midi, avec sa royale tête couronnée d'une neige éclatante. J'ai dessiné pour vous, en quelques traits de crayon, chère tante, la côte dangereuse des Basques, le promontoire de l'Atalaya, et plusieurs autres points de vue qui m'ont particulièrement frappée. Mais, lors de notre excursion à Pau, je ne me suis pas fiée à mon mince talent de dessinateur, et j'ai acheté pour vous une petite gravure du vieux château. Hélas! il a le tort d'avoir été remis à neuf, et ne frappe pas l'imagination comme je le croyais. Par bonheur, cependant, les badigeonnages qu'on lui a fait subir ne peuvent faire oublier que là est né « notre bon roi Henri ». Seuls, du côté du parc, quelques vieux débris de murailles penchent vers un fossé inondé de lierre et de toutes ces verdure qui attirent les ruines.

« En somme, vous aimerez Pau, chère tante, pour les souvenirs, pour la situation pittoresque (on monte et on descend sans cesse) et par reconnaissance pour son climat délicieux, si doux aux poitrines fatiguées.

« Je ne vous parlerai aujourd'hui ni de Bayonne, ni d'Arcachon, avec sa forêt de pins odorants. Il faut bien garder quelque chose pour le retour. Comme ce mot sonne doucement à l'oreille!

« Adieu, marraine chérie. Dites-vous que je suis bien heureuse à la pensée de vous revoir.

Le préfet de la Seine n'entend pas qu'on conteste le classement qui vient d'être opéré, il veut que M. Brisson et M. Allain-Targé conservent le rang qui leur a été attribué, et il a trouvé un excellent moyen pour éviter toute réclamation qui pourrait se produire. Lorsqu'on lui demande communication des dossiers de recensement, il refuse purement et simplement de s'en dessaisir, et il rend ainsi toute vérification impossible. C'est la réponse qu'a reçue M. Denys Cochin qui, en sa qualité de conseiller municipal, croyait avoir le droit de compulser les listes. Il s'était adressé à cet effet à M. Poubelle et M. Poubelle a riposté par un non catégorique. Il viendra un moment, espérons-le, où cette communication sera autorisée.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Une liste intéressante à reproduire est celle des départements où les républicains ne sont trouvés battus dans des proportions vraiment extraordinaires.

Nous pourrions en citer à cet égard plus de vingt. Qu'il nous suffise de mentionner les dix suivants :

La Manche, où les conservateurs ont, en nombres ronds, une majorité	
de.....	11,000 voix
Aveyron.....	13,000
Calvados.....	18,000
Gers.....	22,000
Loire-Inférieure.....	24,000
Morbihan.....	25,000
Pas-de-Calais.....	25,000
Maine-et-Loire.....	26,000
Côtes-du-Nord.....	31,000
Nord.....	47,000

Voilà des chiffres bons à retenir et dont on chercherait en vain à contester la signification élogieuse.

Nous verrons siéger à la Chambre nouvelle M. Basly, le cabaretier d'Anzin, mais nous avons perdu M. Brialou, l'ancien représentant des ouvriers lyonnais, trop bourgeois maintenant, paraît-il, pour ses anciens commettants.

Le bruit court que M. Brialou serait peu disposé à redevenir ouvrier comme devant et qu'une fonction des plus lucratives lui serait attribuée prochainement. Sa nomination comme percepteur dans le Rhône serait, dit-on, signée.

Cette perception ne rapporte que 20,000 francs.

UN BON EXEMPLE.

Les manœuvres des préfets, menaçant de poursuites ridicules les journaux conservateurs qui disaient la vérité sur les affaires d'Indo-Chine, ont donné la mesure de l'impudence gouvernementale, et les faits viennent justifier tout ce qui a été avancé sur ces honneuses fanfaronnades.

Il se confirme, en effet, que le ministère de l'intérieur va ou vient d'envoyer à ses préfets des instructions tendant à ce que les poursuites dirigées contre quarante-trois journaux des départements pendant la semaine qui a précédé le scrutin de ballottage restent sans effet.

Par contre, et ce sera le côté plaisant de l'aventure, divers journaux ainsi dénoncés se proposent de traduire les préfets devant les tribunaux.

Voici, par exemple, ce que dit le *Courrier du Lot* :

« Le préfet et MM. Rozières et Rey ont fait afficher, chacun de leur côté, des placards annonçant que le *Courrier du Lot* était poursuivi comme propagateur de fausses nouvelles.

« Le *Courrier*, n'ayant jamais inséré dans ses colonnes que des nouvelles vraies, n'a à craindre aucune poursuite.

« Mais, comme les affiches en question annonçaient des poursuites contre notre journal propageant une nouvelle fausse et de nature à porter atteinte à nos intérêts, à notre honneur et à notre considération, nous sommes parfaitement décidés à demander devant les tribunaux à MM. Grauz, Rozières et Rey les dommages-intérêts qui nous sont dus.

« Nous prions M. Jolibois de se charger de notre cause.

« On lira dans Landerneau. »

L'exemple est bon et nous espérons qu'il sera suivi.

Le 22 octobre ramenait le deux centième anniversaire de la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685). M. Spuller en a profité pour publier quatre lourdes colonnes, dans la *République française*, sur cet événement lointain de notre histoire. De son côté, M. Paul Bert a trouvé aussi l'occasion excellente pour éditer, dans le *Voltaire*, un de ces articles où le fiel et le pédantisme se trouvent à égale dose.

Entre l'édit de Nantes et l'édit de révocation nous n'avons jamais hésité; nous sommes pour la politique de tolérance et de liberté, que fit prévaloir la sagesse d'Henri IV. Mais lorsque, après deux siècles passés, nous voyons les efforts auxquels se livrent les sectaires de la République pour ressusciter des haines si heureusement éteintes, nous éprouvons pour cette œuvre détestable des sentiments que, catholiques et protestants, nous en sommes certains, partagent avec nous.

MM. Spuller et Paul Bert vantent aux protestants les bienfaits de la République; ils osent écrire que, « si la réaction reparaît un jour l'avantage, ce seraient de nouveaux exils, de nouveaux proscriptions, une nouvelle révocation de l'édit de Nantes. » Les protestants du Gard avaient d'avance répondu à ces fallacieuses insinuations. Au cours de la période électorale, les protestants du Gard ont publié un Manifeste d'Union conservatrice, dans lequel sont dénoncés et réprouvés tous les attentats commis par la République contre la liberté de conscience aussi bien des catholiques que des protestants. Ce document est la meilleure réfutation des diatribes et des gasconades des Spuller et des Paul Bert.

La question des Carolines va être définitivement réglée par l'intermédiaire de Sa Sainteté Léon XIII. En effet, le Pape vient de signer la note par laquelle il déclare accepter d'être médiateur dans le conflit hispano-allemand.

On télégraphie d'Alger, 26 octobre : « On attend le transport rapatriant du Tonkin trois cents malades qui doivent être dirigés sur l'hôpital d'Orléansville.

« On se demande pourquoi le gouvernement néglige d'utiliser les lazarets et risque d'infecter les villes de l'intérieur de l'Algérie de maladies contagieuses que l'on a signalées à Alger.

« Le *Bien-Hoa* est arrivé à Alger. Il embarquera pour le Tonkin 700 hommes du contingent algérien. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

COTES DE LA LOIRE.

A Tours, le 27 octobre, à 8 h. matin : 4^m 52. Eaux stationnaires.

28 octobre. — Cote présumée, à 9 h. matin : 4^m 54. Eaux croissantes.

A Langeais, 27 octobre, à 8 h. matin : 4^m 73. Eaux décroissantes.

A Saumur, 27 octobre, à 8 h. matin : 2^m 35. Eaux décroissantes.

Cotes présumées pour le 28 octobre : à Langeais, à 8 h. soir : 4^m 85. Eaux décroissantes.

A Saumur, à 8 h. matin : 2^m 20. Eaux décroissantes.

Temps nuageux à Orléans; eaux croissantes à Orléans, à Noyers, à Argenton et à Confolens.

QUÊTE POUR L'UNIVERSITÉ.

Nous rappelons qu'aux termes des mandements de M^r l'Evêque, la deuxième quête annuelle pour l'Université catholique d'Angers devra se faire le jour de la Toussaint, non-seulement à la grand-messe et aux vêpres, mais encore à toutes les messes basses.

ANGERS.

Mort au Tonkin. — Nous apprenons la nouvelle du décès d'un jeune homme d'Angers, mort de maladie au Tonkin.

C'est le fils de M. Maurier, brigadier chef de police au commissariat central.

Engagés conditionnels. — Le nombre très-restreint d'engagés conditionnels affectés

à l'infanterie dans la 9^e région, a fait revenir le général en chef sur sa décision par laquelle il donnait ordre d'incorporer les volontaires d'un an aux 66^e et 135^e.

Il a décidé que le 135^e de ligne, en garnison à Angers, recevrait seul les conditionnels.

Mariage. — Hier mardi a été célébré à Angers le mariage de M. Le Baron, notaire à Saumur, avec M^{lle} Godin, fille du président du tribunal civil d'Angers.

VERNANTES. — Samedi dernier, vers 7 heures du soir, le sieur Marandeau (Charles), âgé de 34 ans, cultivateur, qui conduisait une voiture à un bourg voisin, a versé en voulant passer sous un porche.

Quand on a relevé Marandeau, il était mort.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le *Patriote* affirme que l'administration est « pourrie » de fonctionnaires réactionnaires, dans le Maine-et-Loire et les autres départements de l'Ouest, et il demande que l'on en finisse « par un énergique coup de balai. » Il veut, dans ce pays, des fonctionnaires républicains.

« Immense coup de balai, » « énergique coup de balai, » ces gens ne parlent que de « coups de balai. » Si seulement ils balayaient nos rues ! »

SARTHE. — Voici les chiffres officiels de la commission de recensement des votes, concernant le scrutin du 18 octobre :

Electeurs inscrits : 127,345. Votants : 102,207. Bulletins trouvés dans l'urne : 102,213. Bulletins en plus des émargements : 29. Bulletins en moins des émargements : 23. Bulletins n'entrant pas en compte pour la majorité : 150. Bulletins entrant en compte : 29.

MM. de La Rochefoucauld, 52,212 voix. Galpin, 51,787. Hédin, 49,731. Charbonnier, 48,862. Voix diverses, 635.

Au premier tour de scrutin, il y avait 107,837 votants, le second a donc amené 5,630 abstentions. M. le préfet René Allain-Targé n'a pas su faire voter les électeurs pour les républicains. Qu'on le balaise !

Nous recommandons tout particulièrement aux propriétaires et viticulteurs, pour le vinage des vins et la fabrication des boissons de marc, les *Sucres cristallisés de canne* vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. On les distingue par leur teinte un peu jaune des sucres de betterave qui sont beaucoup plus blancs et bien inférieurs en richesse alcoolique. Prix de vente : 4 fr. 05 le kil. au détail et 103 fr. la balle de 100 kil. net.

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE CHANCELADE.

Un terrible accident vient de jeter la consternation parmi la paisible population du petit village de Chancelade, près Périgueux.

Ce village est bâti au pied d'une montagne; il est entouré de carrières.

Depuis nombre d'années, de légers affaissements du sol se produisaient, sans inquiéter autrement les habitants. Ces affaissements successifs devaient amener une catastrophe.

Dimanche soir, vers neuf heures, les habitants entendirent un sourd roulement, puis, tout-à-coup la montagne croula, sur une longueur de 500 mètres, couvrant d'énormes blocs de rocher dix maisons.

L'alarme fut aussi donnée. Le préfet de la Dordogne, le procureur de la République et un détachement du 50^e régiment de ligne se portèrent promptement sur le lieu du sinistre, où les secours furent immédiatement organisés.

On compta les habitants : il en manquait huit. On se dirigea vers l'endroit où étaient leurs demeures et des fouilles furent pratiquées. On parvint à retirer pendant la nuit six personnes, dont une seule vivante. Une dernière maison restait à visiter. Lorsque les sauveteurs y parvinrent, il ne purent que remonter le cadavre d'une femme tenant entre ses bras son petit enfant mort également.

Les ouvriers qui ont péri étaient du village d'Empeyroux.

INONDATION EN ITALIE.

Une gare sous l'eau. — Sept mille personnes emprisonnées par les eaux. — On mande de Carrare, 25 octobre :

« Le Garrione a débordé, renversant plusieurs maisons et inondant la campagne voisine. Il menace d'envahir Avenza.

« La gare de Massa est sous l'eau, la voie du chemin de fer est coupée.

« Sept mille personnes environ des hameaux voisins sont enfermées chez elles par l'inondation. Les routes et les carrières de marbre sont submergées. »

NEUIL, Maine-et-Loire, le 12 juin 1885. Depuis longtemps mon mari souffrait horriblement dans la tête, les reins et l'estomac, il ne dormait pas et il avait beaucoup d'étourdissements. Après avoir pris quelques boîtes de vos Pilules suisses à Fr. 1.50, il s'est trouvé beaucoup mieux. Je vous autorise à publier ma lettre, afin que les personnes qui souffrent puissent, comme moi, connaître ce remède souverain et obtenir le même heureux succès. M^{me} T.; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 octobre. La hausse à jet continu finit toujours par provoquer des réalisations. Les hauts cours excitent des offres qui trouvent d'ailleurs des contre-parties faciles : le 3-0/0 est à 80.20, l'amortissable à 82, le 4 1/2 0/0 à 109.40.

La Banque de France recule à 4,780 fr. Néanmoins, la Banque d'Escompte monte à 458.25.

Le Crédit Foncier est très-ferme à 1,300 fr. La progression des affaires assure la progression des dividendes. Celui de 1884 était de 60 fr. Celui de 1885 ne peut être inférieur puisque pour les neuf premiers mois il y a un excédent de bénéfices de près d'un million de francs.

Les obligations Communales et Foncières conservent leurs cours. Les achats se portent sur les Foncières 1885 en raison du tirage du 5 novembre prochain.

La Société Générale est immuable à 450 fr. On a de bonnes nouvelles de la souscription aux 20,000 actions de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France. La garantie d'intérêt de l'Etat assure le succès de cette opération.

En actions des grandes Compagnies on cote : Est 805, Nord 1,528.75, Orléans 1,310, Ouest 840.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE
Anonyme en formation — Capital : 10 Millions
DIVISÉ EN 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
Qui sont mises au pair à la disposition du Public
JOUISSANCE DU 15 NOVEMBRE 1885

L'ÉTAT GARANTIT 5 % l'an (Amortissement compris), pendant la Concession (99 ans)
Sur le Capital actions et obligations de la C^{ie} (Loi du 17 Août 1885)
La concession comprend, à titre définitif, la ligne de Meyrargues à Grasse par Draguignan (188k), et, à titre éventuel, les lignes de Grasse à Nice, Draguignan à Digne et St-André à Nice (230k).

VERSEMENTS : { 50 Fr. en souscrivant, 200 — à la répartition.
Titres au porteur ou nominatifs.

ON SOUSCRIT : LE JEUDI 29 OCTOBRE ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

A PARIS : Crédit Industriel et Commercial, 72, r. de la Victoire et Bureaux de quartier; Société Marseillaise (Succursale de Paris), 50, rue de la Chaussée-d'Antin; A MARSEILLE : Société Marseillaise, 63, rue Paradis.

L'admission à la cote officielle sera demandée. Statuts et prospectus seront envoyés sur demande.

AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS Bains de Vapeur

Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points de côté, lumbagos, qu'un **Bain de Vapeur**. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi salutaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur 17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE 250 ACTIONS

De la Banque de Chinon et du Poitou, Société anonyme dont le siège est à Chinon et les agences à Poitiers et à Loudun. Remise importante sur le prix d'achat de ces actions.

S'adresser, soit à M^e JOURAULT, avocat, 5, rue de Châteaudun, à Paris, dépositaire des titres, soit à M^e CHICOTEAU, notaire, chargé de la vente. (839)

A LOUER UNE PETITE MAISON

Fraîchement restaurée Avec JARDIN et ÉCURIE, située rue Duncan, n° 7.

S'adresser à M^{me} veuve FERRE, rue Saint-Nicolas, n° 12. (827)

A LOUER PRÉSENTÉMENT, MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne Maison d'Épicerie de détail.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX TRÈS-JOLIS PONEYS Avec ou sans harnais,

Taille 1^m38, bai-brun, 5 ans, très-doux, se montent et s'attelent à un et à deux.

S'adresser à M. Léon TOURET, rue d'Orléans, 53, Saumur. (817)

A VENDRE JUMENT

Très-douce, poil bai, Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1^m55.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES Nouveau système perfectionné Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ M^d de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus. PRIX MODÉRÉS.

GRAND BUREAU DE PLACEMENT

AUTORISÉ Pour Domestiques et Employés des deux sexes, de tous corps d'état LOCATION de Maisons, VENTE de Fonds de commerce.

S'adresser à M. et M^{me} TRANCHANT, 8, rue Colbert, TOURS. (811)

ON DEMANDE à acheter, à Saumur, différents immeubles de 10 à 20,000 francs.

S'adresser à M. F. GIRARD, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, à Saumur.

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses & Estomac, et facilite la Digestion. 975 dans toutes Pharmacies.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

EN VENTE ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DAZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LIBRAIRIE ABEL PILON **A. LE VASSEUR, SEUR** 33 - Rue de Fleurus - 33 PARIS par mois par mois Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable DE B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 OCTOBRE 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	80 37	80 20	Est	805	805	Obligations			Gaz parisien	517	517
3 % (nouveau)	82 20	82	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1243 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	509	Est	370 25	371
4 1/2 % (nouveau)	105	104 50	Midi	1162 50	1160	1865, 4 %	519 75	519	Midi	384	384
Obligations du Trésor	514	515	Nord	1533 75	1528 75	1869, 3 %	464	463 25	Nord	391 75	393
Banque de France	4806	4780	Orléans	1310	1310	1871, 3 %	397	396	Orléans	383	382
Société Générale	450	450	Ouest	840	840	1875, 4 %	518	518	Ouest	381	382
Comptoir d'escompte	975	970	Compagnie parisienne du Gaz	1475	1465	1876, 4 %	518	518	Paris-Lyon-Méditerranée	382	381 50
Crédit Lyonnais	520	520	Canal de Suez	2030	2020	Bons de liquid. Ville de Paris	519	521	Paris-Bourbonnais	379	380
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1305	1300	C. gén. Transatlantique	467 50	472 50	Obligations communales 1879	453	452	Paris-Bourbonnais	379	380
Crédit mobilier	200	205	Russe 5 0/0 1870	96	95 25	Obligat. foncières 1879 3 %	457	455	Canal de Suez	577 50	578
						Obligat. foncières 1883 3 %	367 50	367			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3	55	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	
9	18	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	
1	35	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	
3	32	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
7	15	express.	express.	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
10	36	omnibus.	omnibus.	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
		(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3	31	direct-mixte.	direct-mixte.	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
8	37	omnibus.	omnibus.	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
12	48	express.	express.	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
4	44	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
7	44	soir, omnibus (s'arr. à Tours)	soir, omnibus (s'arr. à Tours)	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
10	24	express-poste.	express-poste.	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.